



EMETTEUR :
DIRECTION JURIDIQUE

DESTINATAIRES :
MEMBRES CA FNSPF
PUD-PUR
GRANDS ELECTEURS FNSPF

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNSPF DU 26 JANVIER 2017

Le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France s'est réuni le 26 janvier 2017, au siège fédéral, situé au sein de la Maison des Sapeurs-Pompiers de France, 32 rue Bréguet, 75011 Paris, sous la présidence du Colonel Eric FAURE.

ASSISTAIENT A LA REUNION EN TANT QUE TITULAIRES

AQUITAINE-LIMOUSIN
CLAUDE VIDAL

AUVERGNE
JEAN-FRANÇOIS BARILI
JEAN PESTRE

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
SYLVERE CHEVALLIER
PHILIPPE HUGUENET

CENTRE
EMMANUEL DUPONT
JEAN-LUC MATRAT

GIRACAL
DOMINIQUE BARONI
PASCAL CHRISTOPHE
HUBERT DEGREMONT
HUGUES DEREGNAUCOURT
MARC FRIEDRICH
CHRISTOPHE MARCHAL
GEORGES WILLIG

GUDSO
CELINE GUILBERT
BERNARD GUILLO
J-PAUL LECHEVALLIER

ILE DE FRANCE
ERIC FAURE
ANDRE VERLANDE

MIDI-PYRENEES
MICHEL BROUSSE
ERIC FLORES
MAX ROUX

NORD
MARC LAURENT
ROGER MICHAUX
PATRICK HERTGEN
HERVE TESNIERE

POITOU CHARENTE
SERGE SAUVET

RHÔNE-ALPES
J-PAUL BOSLAND
DENIS GILIBERT
DIDIER POURRET

SUD-MEDITERRANEE
GREGORY ALLIONE
JEAN-PIERRE PIC
MICHEL SANTAMARIA
DOMINIQUE TURC

ASSISTAIENT A LA REUNION EN TANT QUE SUPPLEANTS

AQUITAINE LIMOUSIN

DANIEL PUJOS
MICHEL RIGAUD

NORD

VINCENT JOURDAIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

ANTOINE HUBERT, PRESIDENT DE LA MNSPF
YVES DANIEL, PREMIER VICE-PRESIDENT DE L'ODP
DANIEL JOUANADE, PRESIDENT DELEGUE DE LA COMMISSION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS
JEAN-FRANÇOIS BOUSSER, PRESIDENT URSP ILE DE FRANCE
PIERRE BINAUD, PRESIDENT URSP SUD-MEDITERRANNEE
PHILIPPE PATHOUX, PRESIDENT URSP RHONE-ALPES
PATRICK ANTONIUTTI, PRESIDENT DE L'UDSP ARIEGE
MICKAEL MAUNOIR, PRESIDENT DE L'UDSP NIEVRE

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES

JEAN-LUC PERUSIN, REPRESENTÉ PAR SON SUPPLEANT MICHEL RIGAUD
VERONIQUE SOUBELET, REPRESENTÉE PAR SON SUPPLEANT DANIEL PUJOS
HERVE CORBILLON, REPRESENTÉ PAR SON SUPPLEANT VINCENT JOURDAIN
RICHARD VERGUET, REPRESENTÉ PAR PHILIPPE HUGUENET
HERVE BERTHOUIN, REPRESENTÉ PAR CHRISTOPHE PASCAL
PHILIPPE ASSELINE, REPRESENTÉ PAR BERNARD GUILLO
JEAN-MARC LEXTRAIT
PATRICK ROCHE

ORDRE DU JOUR

I	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2016	3
II	CANDIDATURE DU SDIS ET DE L'UDSP DE L'AIN A L'ORGANISATION DU 125EME CONGRES NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE EN 2018	3
III	INTERVENTIONS DU PRESIDENT : - COMMUNICATIONS - INFORMATIONS OFFICIELLES	6
IV	ACTION POLITIQUE FEDERALE : - REFORME DU REGIME PFR : POINT DE SITUATION - POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS D'ACTUALITE ET COMPTE-RENDU	10

DES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL
- PROJET DE DOCUMENT D'INTERPELLATION DES CANDIDATS A
L'ELECTION PRESIDENTIELLE

V	VIE FEDERALE : - GRANDE CAUSE NATIONALE « ADOPTONS LES COMPORTEMENTS QUI SAUVENT » - CONTRAT FEDERAL ASSOCIATIF - PREPARATION DU CONGRES NATIONAL 2017 : POINT DE SITUATION, MISE EN PLACE DU COMITE EDITORIAL - PARTENARIATS	23
VI	QUESTIONS DIVERSES	24

Le Président salue les administrateurs et présente la délégation de l'Ain : Damien ABAD, député, président du Conseil départemental et président du Conseil d'administration du SDIS, Guy BILLOUDET, vice-président du Conseil d'administration du SDIS (et également membre de la CNSIS et du CNSPV, ancien membre de la commission ambition volontariat en 2009), Philippe PATHOUX, directeur par intérim, Denis GILIBERT, PUD, venus présenter la candidature des sapeurs-pompiers du département pour le Congrès national 2018.

Le Président adresse ses meilleurs vœux pour les administrateurs et leurs proches.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 novembre 2016

Le Secrétaire général soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 novembre 2016.

Résultat du vote : Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. Candidature du SDIS et de l'UDSP de l'Ain à l'organisation du 125ème congrès national des sapeurs-pompiers de France en 2018

→ Philippe PATHOUX présente la candidature de son département.

Il précise que la décision de la candidature est récente, si la candidature du département est acceptée, le défi devra être relevé en 18 mois seulement. Il remercie M. Damien ABAD, le président du Conseil d'administration et du Conseil départemental, présent aujourd'hui.

Le SDIS et l'UDSP de l'Ain bénéficient de la compétence et la capacité d'accueil d'un Congrès national au regard des éléments suivants :

- 5600 personnels (5000 SP, 97 PATS, 550 JSP) auxquels il faut ajouter les 1650 ASP composent le SDIS.

- La commune de Bourg-en-Bresse dispose d'un accès privilégié pour les 2/3 des sapeurs-pompiers de France, au vu de sa situation géographique avec une gare TGV à 4kms et des axes autoroutiers.
- Le parc d'exposition a été entièrement rénové et modifié.
Il dispose d'un nouveau hall qui détient d'une capacité de 3340 personnes assises et 5110 personnes debout, de 4 grands halls d'exposition (2800m² pour les 3 premiers halls, et 3200 pour le 4eme), d'un espace d'exposition de 8000 m² qui va être agrandi, de loges et de salons VIP.
Le parvis est beau.
Il existe 6 salles de séminaire, une ou deux autres complémentaires peuvent être créées.
Sont à dénombrer 1200 places de parkings.
Le parc d'exposition correspond aux besoins d'un congrès de dimension nationale.
- La capacité d'hébergement aux alentours est de 1200 lits (hôtels, chambres d'hôtes, etc.)
- Le département dispose de nombreux des atouts touristiques et gastronomiques, avec de magnifiques sites construits ou naturels.
- Les sapeurs-pompiers de l'Ain ont l'habitude d'organiser d'importantes manifestations fédérales : Congrès national de 2003, congrès Secours Santé en 2013, championnat de France de trekking des sapeurs-pompiers en 2017.

→Le Président du Conseil d'administration du SDIS, M. Damien ABAD, remercie les administrateurs de leur accueil et fait part de son honneur d'être présent à la Maison des sapeurs-pompiers de France. Il confirme son souhait d'organiser ce 125^{ème} congrès. Le contexte actuel étant difficile pour les SDIS, il lui apparaît d'autant plus essentiel de savoir se retrouver, échanger et rechercher des pistes d'organisation pour l'avenir. Il rappelle que le département de l'Ain est un des pionniers de la départementalisation. Le SDIS s'est construit avec les sapeurs-pompiers et le réseau associatif, assurant l'organisation régulière de manifestations. Bourg-en-Bresse bénéficie d'une bonne situation géographique. Cette démarche a pour but de donner de la visibilité aux sapeurs-pompiers et au département de l'Ain, 5eme département en termes de croissance démographique, qui allie plaine et montagne ainsi que de nombreuses industries. Situé entre Lyon et Genève, le SDIS doit faire face à de nombreux enjeux en termes de sécurité civile. La volonté est forte d'organiser un beau congrès tant au niveau du département que des sapeurs-pompiers et de l'UDSP, qui sera une année anniversaire des congrès : le 125eme congrès.

→ Denis GILIBERT, PUD intervient afin de confirmer le travail de concert entre l'UDSP et le SDIS. L'UDSP compte 6800 adhérents. De très nombreux ASP y sont investis : ainsi l'UDSP dispose de l'une des plus grosses commissions d'ASP en France. Le département compte encore de nombreux corps communaux non intégrés et dispose ainsi d'un véritable maillage territorial.

Il rappelle avoir fait partie du comité d'organisation du Congrès national en 2003 et depuis, avoir participé à l'organisation de nombreuses manifestations: sport de montagne, trekking, journées parents auprès de l'ODP, etc.

Questions du Conseil d'administration :

→Roger MICHAUX rappelle la bonne organisation du Congrès national en 2003.

→Hugues DEREGNAUCOURT, qui prend prochainement les fonctions de directeur du SDIS de l'Ain, attire l'attention des administrateurs sur le développement des infrastructures du parc d'exposition depuis 2003, l'organisation n'en sera que facilitée.

→Le Président rappelle le besoin de disposer de 9000 à 10000m² de halls d'exposition. Il interroge sur l'éventuelle capacité de halls complémentaires

→Hugues DEREGNAUCOURT confirme la faisabilité technique de disposer de halls complémentaires avec l'utilisation des parkings. Aujourd'hui, 9000 m² de halls d'exposition existent d'ores et déjà. Une ou deux salles peuvent être nécessaires.

→Le président interroge sur la capacité en termes de parkings.

→Hugues DEREGNAUCOURT confirme le doublement de la surface des parkings dans le cadre de la prochaine manifestation de jumping. La seule difficulté est l'accès unique au site du congrès.

→Philippe PATHOUX confirme la capacité d'hébergement à moins d'une heure de voiture.

→Serge SAUVET interroge sur les dates envisagées du congrès.

→Philippe PATHOUX propose de retenir du 25-29 septembre 2018.

→Le président du Conseil d'administration, suite aux remerciements de Grégory ALLIONE sur leur candidature au vu du contexte local, confirme le contexte budgétaire contraint notamment du fait de la forte démographie et donc de l'augmentation du nombre des interventions, la stabilisation de la contribution du département, le maintien du maillage territorial, le SDIS maintient des investissements continus (6-7 millions d'euros), discutés préalablement avec les syndicats. C'est un défi partagé par tous les acteurs du SDIS.

→Hugues DEREGNAUCOURT informe de la demande du SDIS à bénéficier dans le cadre de l'organisation du congrès de subventions publiques, qui seront prioritairement remboursées en cas de bénéfices.

→Le Président fait part du plaisir à accueillir cette candidature : d'un point de vue institutionnel, l'Ain est une terre de sapeurs-pompiers investis dans le réseau (Bernard JANVIER, Daniel ORY, Richard VIGNON, anciens présidents de la FNSPF ont un attachement particulier avec ce département) et à titre personnel, du fait de ses nombreux souvenirs dans l'Ain.

Les représentants des SP de l'Ain quittent la salle pour permettre la délibération des membres du Conseil d'administration.

Le Secrétaire général soumet à l'approbation des administrateurs la candidature des sapeurs-pompiers de l'Ain pour l'organisation du Congrès 2018.

Résultat du vote : La candidature des sapeurs-pompiers de l'Ain pour l'organisation du Congrès 2018 est approuvée à l'unanimité.

→Le Président annonce à la délégation de l'Ain l'octroi de l'organisation du Congrès. Le Président souligne l'engagement important de Philippe PATHOUX, notamment dans le difficile dossier du secours en montagne, et ses nombreux engagements associatifs. Il lui demande de maintenir son engagement au sein du comité d'organisation du Congrès 2018, en dépit de son départ en retraite.

→Philippe PATHOUX confirme qu'il restera impliqué dans l'organisation du congrès.

→Le président du Conseil d'administration du SDIS lui adresse également ses remerciements. Il remercie les administrateurs de la FNSPF pour l'acceptation de la candidature de son département.

III. Interventions du Président : - Communications - Informations officielles

Communications

Le Président revient sur les premiers contacts avec M. Bruno LE ROUX, ministre de l'Intérieur depuis le mois de décembre. M. LE ROUX a présenté ses vœux aux acteurs de la sécurité civile le 4 janvier au SDIS de la Moselle, en présence des administrateurs fédéraux et des PUD du GIRACAL. Au vu du délai avant les prochaines élections, le ministre de l'Intérieur va finaliser la politique de son prédécesseur.

Puis le Président informe des modifications suivantes au sein de la DGSCGC :

- Le Colonel Laurent Moreau, ancien directeur départemental des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, est devenu chef de l'inspection générale de la sécurité civile.
- Le Colonel Jean-Philippe VENNIN, sous-directeur de la doctrine et des ressources humaines, quittera dans quelques jours la DGSCGC pour devenir sous-préfet à Boulogne-sur-Mer.

Un certain nombre de textes a été publié en fin et début d'année :

- Loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires concernant la nouvelle PFR, la levée de freins au volontariat et le volet législatif de la réforme des emplois supérieurs de direction,
- Textes réglementaires relatifs au classement des SDIS et à la mise en œuvre de la réforme relative aux emplois supérieurs de direction (ESD).

Demeurent cependant à paraître un certain nombre de textes pour finaliser les réformes suivantes :

- Le décret relatif aux prestations de fin de service des sapeurs-pompiers volontaires,
- La fin des textes relatifs aux ESD,
- Les textes relatifs à la déclinaison du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) à la filière des sapeurs-pompiers professionnel.

Plusieurs autres chantiers requièrent la vigilance fédérale :

- Les textes relatifs à la garde nationale et aux réserves opérationnelles : la FNSPF doit œuvrer afin de maintenir l'équilibre entre la garde nationale et le volontariat ;
- La gestion de crise dans le cadre de la menace d'attentats ;
- Il conviendra par ailleurs de veiller à ce que des projets de texte initiés par des partenaires de la Santé ne viennent remettre en cause les équilibres entre les acteurs et les compétences des sapeurs-pompiers dans le domaine du secours d'urgence aux personnes.

Informations officielles

DECES EN SERVICE COMMANDE

- **Lieutenant Pascal HODEAU**, sapeur-pompier volontaire au corps départemental de l'Essonne, adjoint au chef de centre de secours de Milly-la-Forêt, décédé dans un accident de circulation en se rendant sur intervention le 24 décembre 2016.

DECES HORS SERVICE

- **Pharmacien-commandant Alain TARDIF** (58 ans), Pharmacien-chef du Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, décédé des suites d'une longue maladie le 24 novembre 2016.
- **Sapeur Nicolas GAUTIER** (21 ans), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de Loire-Atlantique, affecté au Centre d'incendie et de secours de Saint-Brévin-les-Pins, décédé dans un accident de la circulation le 1^{er} décembre 2016.
- **Ghislain CASTELLARIN** (25 ans), sapeur-pompier volontaire au corps départemental du Vaucluse, affecté au Centre de Secours de Vaison-la-Romaine, décédé le 12 décembre 2016.
- **Sapeur Corentin PINEDE** (20 ans) du corps départemental de l'Ardèche, affecté au Centre de Secours de Saint-Jean-le-Centenier, décédé dans un accident de la route sur la commune de Villeneuve-de-Berg le 12 décembre 2016.
- **Caporal Franck BOERO** (39 ans), sapeur-pompier volontaire au corps départemental du Val d'Oise, affecté au Centre d'Incendie et de Secours de Beaumont-Sur-Oise, décédé dans un accident de la circulation en décembre 2016.
- **Monsieur Jacques DECLOQUEMENT**, grand spécialiste de l'Histoire des Sapeurs-Pompiers du 18^{ème} et 19^{ème} siècle et ancien membre de la commission fédérale, décédé en décembre 2016.
- **Caporal Emmanuel REGIN**, Sapeur-Pompier Volontaire au corps départemental de la Moselle, affecté au Centre de Secours de Saint-Avold (et militaire à la BSPP), décédé le 26 décembre dans un accident de la circulation.
- **M. Bernard PHILIBERT**, ancien sapeur-pompier volontaire, adhérent à la FNSPF, père de l'Adjudant Hervé PHILIBERT, chef du centre de MONTVENDRE (Drôme),

décédé ainsi que son épouse dans la nuit du 25 au 26 décembre 2016 dans des circonstances tragiques.

- **Sapeur Ludovic MOINET** (23 ans), sapeur-pompier volontaire au corps départemental du Vaucluse, affecté au Centre de Secours Principal d'Avignon, décédé des suites d'une longue maladie le 30 décembre 2016.
- **Mme Élodie BAUSMAYER** (36 ans) Infirmière de sapeur-pompier volontaire au corps départemental de l'Ariège, rattachée au Centre d'Incendie et de Secours de La Bastide de Sérou, décédée dans un accident de la circulation le 30 décembre 2016.
- **Adjudant-Chef Emmanuel MARTIN** (42 ans), sapeur-pompier volontaire au corps départemental du Jura, Affecté au Centre d'Incendie et de Secours de Chaussin, décédé le 3 janvier.
- **Mathieu BARBARAN** (30 ans), sapeur-pompier volontaire au corps départemental du Var, affecté au Centre d'Incendie et de Secours de Barjols, décédé des suites d'une longue maladie le 9 janvier.
- **Sergent Marchal CLAUDE** (55 ans), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de la Haute-Marne, affecté au Centre d'Incendie et de Secours de Fayl Billot, décédé le 16 janvier.
- **Mme CHABOUD**, mère du Colonel Jean-Marc CHABOUD, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie, décédée le 24 novembre 2016.
- **Mme FELGEIROLLES**, mère de l'Adjudant-Chef Michel FELGEIROLLES, Vice-Président de l'ODP, décédée le 25 novembre 2016.
- **Mme Bernadette GUICHARD**, épouse du Commandant Jean-Paul GUICHARD, décédé en 2013, ancien trésorier général de la FNSPF, administrateur de la FNSPF et président de l'UDSP 80, décédée le 28 novembre 2016.

En mémoire des personnes disparues, une minute de silence est observée.

BLESSES

- **Lieutenant Jérôme CUVILLIEZ**, affecté au corps départemental de l'Orne, Chef du Centre de Secours de Mauves-sur-Huisne, gravement blessé suite à un accident de la circulation sur la commune de Corbon le 14 décembre 2016.
- Plusieurs sapeurs-pompiers du corps départemental des Vosges intoxiqués ou blessés, dont un gravement, suite à une intervention pour un feu de silo sur la commune de Rambervillers le 14 décembre 2016.

DECORATIONS

Médaille de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Promotion du 1^{er} janvier 2017

Au titre de la Grande Chancellerie, Chevalier:

- **M. Pierre GASQUET**, ancien artisan maçon, ancien sapeur-pompier volontaire

Au titre du Ministère de l'Intérieur, Officier:

- **Colonel Serge DELAIGUE**, sapeur-pompier professionnel, Directeur du Service d'Incendie et de Secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon

Au titre du Ministère de l'Intérieur, Chevalier:

- **Capitaine Jean-Claude BAYEL**, sapeur-pompier volontaire, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Mayenne
- **Lieutenant-Colonel Thierry CARRET**, sapeur-pompier professionnel, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence
- **Lieutenant-Colonel Jean-Marc DUPLAN**, sapeur-pompier volontaire, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Loiret, Administrateur suppléant de la FNSPF
- **Colonel Laurent FERLAY**, sapeur-pompier professionnel, Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire-Atlantique.
- **Colonel Maurice KAISER**, vétérinaire de sapeur-pompier volontaire affecté au Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne
- **Mme Françoise MABILLE**, ancien adjudant et première femme sapeur-pompier professionnel, bénévole dans une association d'aide humanitaire
- **Colonel Dominique PESCHER**, sapeur-pompier professionnel, ancien Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher, membre de la DGSCGC
- **Médecin Frédéric PETITJEAN**, sapeur-pompier professionnel, Médecin-chef du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence
- **Colonel Jean-Luc QUEYLA**, sapeur-pompier professionnel, Chef du bureau des sapeurs-pompiers volontaires à la DGSCGC, Ministère de l'Intérieur
- **Commandant Roger MICHAUX**, sapeur-pompier volontaire, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aisne, Administrateur de la FNSPF
- **Lieutenant Pierre BINAUD**, sapeur-pompier professionnel, président de l'Union régionale des sapeurs-pompiers de Sud-Méditerranée, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes

Médaille de l'Ordre National du Mérite, Promotion exceptionnelle « Attentat de Nice » du 1^{er} janvier 2017

Au titre du Ministère de l'Intérieur, Chevalier:

- **Lieutenant-Colonel Philippe BERGONT**, sapeur-pompier professionnel affecté au corps départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, Adjoint au chef du groupement territorial Sud
- **Médecin François POUGET**, sapeur-pompier professionnel affecté au corps départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes
- **Lieutenant-Colonel Olivier RIQUIER**, sapeur-pompier professionnel affecté au corps départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

NOMINATIONS

- **Jean-Philippe VENNIN**, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, ancien administrateur de la FNSPF, ancien sous-directeur de la doctrine et des ressources humaines à la direction des sapeurs-pompiers (DGSCGC) nommé sous-préfet de Boulogne-sur-Mer.
- **Samuel GESRET**, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, nommé conseiller sécurité civile au cabinet de M. Bruno LE ROUX, ministre de l'Intérieur.
- **Colonel Laurent MOREAU**, chef de l'Inspection générale de la sécurité civile.
- **Mme Catherine BACHELIER**, adjointe au sous-directeur des services d'incendie et des acteurs du secours à la DGSCGC.
- **M. Jean-Bernard BOBIN**, nouveau chef du service de la planification et de la gestion des crises à la DGSCGC.

IV. Action politique fédérale :
- Réforme du régime PFR : point de situation
- Point sur les autres dossiers d'actualité et compte-rendu des travaux des commissions et groupes de travail
- Projet de document d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle

Réforme du régime PFR : point de situation

→ Christophe MARCHAL informe du fonctionnement de la nouvelle PFR (NPFR).
Le mécanisme de la PFR 1, instaurée en 2005, était fondé sur un régime de capitalisation, c'est-à-dire de type assurantiel avec un versement de contributions et le reversement sous forme de rente viagère selon les montants versés.

Ce régime a été critiqué par certains SDIS du fait de son coût élevé à court terme, en comparaison du nombre actuel de bénéficiaires. Ces dernières années, était constatée une

rupture d'équilibre financier du régime, du fait de l'absence d'augmentation du montant des contributions publiques et de l'augmentation parallèle de la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires ; enfin, le faible rendement des placements financiers n'a pas soutenu la progression du régime comme initialement prévu.

Après de nombreuses discussions, la FNSPF a accepté une modification du régime, dès lors que les intérêts des sapeurs-pompiers étaient préservés.

Dans le nouveau régime, les SPV conservent l'intégralité de leurs droits, certains d'entre eux étant même sensiblement améliorés.

La loi du 27 décembre 2016 a fixé le cadre du régime, le décret d'application ne devrait désormais plus tarder à être publié (objectif de parution fin avril).

Le nouveau régime est applicable rétroactivement au 01/01/2016. La PFR 1 sera maintenue et sera versée à ses bénéficiaires sans rupture.

Les SPV qui partiront à compter de cette date du 01/01/2016 percevront la NPFR.

Les montants de rente sont maintenus et évolueront en fonction du coût de la vie.

Ainsi, les principales avancées de cette nouvelle PFR pour les SPV seront les suivantes, en l'état du projet de décret soumis à l'examen des instances consultatives et du Conseil d'Etat :

- Absence de contribution à la charge des SPV.
- Remboursement des cotisations versées par les SPV qui n'intégreront pas le dispositif de la PFR 1 : SPV ne disposant pas de 20 ans d'ancienneté au 31/12/2015 et SPV qui n'ont pas liquidé leur « PFR1 » au 31 décembre 2015 et justifiant déjà d'au moins 20 années de services à cette même date. Ce remboursement interviendra avant le 31/12/2017.
- Un coefficient d'ajournement des droits (jusqu'à 1,53) bénéficiera aux SPV ayant plus de 35 ans d'activité et qui poursuivent l'engagement au-delà de 55 ans, ce qui aboutira au versement d'une PFR d'un montant de 2800 euros.
- La mise en œuvre de la réversion devient automatique à l'épouse ou au concubin, sans minoration des droits pour le SPV.
- Les corps communaux ou intercommunaux continueront à disposer de la faculté d'intégrer ce dispositif.

Un organisme national de gestion, surveillé par l'Association nationale pour la PFR (APFR), sera un intermédiaire financier entre l'Etat, les SDIS (co-financeurs pour moitié) et les SPV.

Il souligne l'engagement et le courage du Président, les négociations s'étant avérées compliquées et particulièrement tendues.

→Le Président remercie les administrateurs de leur soutien dans ce dossier, qui n'aurait pu aboutir aussi favorablement sans leur mobilisation. Il informe que le Conseil d'Etat devra

encore statuer. Une véritable avancée consiste en la revalorisation de la PFR pour un SPV âgé de 55 ans, qui a déjà 35 ans d'ancienneté et qui poursuit son engagement.

Il demeure une incertitude concernant la poursuite par CNP Assurances de la gestion des droits des SPV au titre de la PFR 1 jusqu'à son extinction. Un appel d'offres sera nécessaire à ce sujet.

Le nouveau régime permet aux SDIS de prendre en charge toutes les années non prises en compte au titre de la PFR 1.

L'organisme de gestion aura en charge la surveillance du bénéfice de la PFR aux SPV dans ces situations atypiques.

Deux enjeux demeurent :

- La finalisation et la publication du décret d'application,
- L'information de l'ensemble des SPV : une mobilisation du réseau est essentielle afin que la communication arrive rapidement au niveau des SPV. Les principaux messages à communiquer sont :
 - les droits demeurent identiques,
 - le premier interlocuteur demeure le SDIS,
 - la présentation du système des remboursement des cotisations des SPV à la PFR 1.

→Georges WILLIG interroge sur le rôle des SDIS en matière d'information des SPV.

→Le Président rappelle la difficulté de circulation de l'information dans les SDIS et le rôle de la FNSPF au vu de son implication dans ce dossier.

→Christophe MARCHAL alerte sur le fait que les SPV qui ont arrêté leur activité après 20 ans d'activité au 31/12/2015 n'ont pas vu leur rente versée. La CNP refuse d'effectuer les versements dus tant que les SDIS n'ont pas rééquilibré le régime, or 10 SDIS n'ont pas versé la somme complémentaire au titre de 2015.

→Marc LAURENT interpelle sur l'absence de perception de cette rente pour des SPV qui ont besoin de cette rente.

→Le Président rappelle que certains de ces SPV ont d'ores et déjà perçu l'allocation de vétérance. L'Etat a été saisi sur cette question.

→Hubert DEGREMONT interroge sur la possibilité d'appliquer le bénéfice du coefficient d'ajournement pour les SPV de plus de 55 ans et qui ont 35 ans d'engagement et qui sont rattachés à des CPI communaux.

→Le Président prend note de cette demande, cependant il rappelle que cette disposition relative à l'ajournement existait déjà dans la PFR 1 et n'était pas applicable à l'allocation de fidélité.

→Michel BROUSSE rappelle la difficulté d'expliquer le mécanisme de la nouvelle PFR aux SPV, il passera cependant le message relatif au maintien des droits. Il attire l'attention sur les économies faites par les SDIS du fait du nouveau régime. Dans son département, il informe de

sa négociation en vue d'assurer l'affectation de 50% des économies à des politiques en faveur des SPV.

→Le Président confirme que l'argent de la PFR 1 devait revenir aux SPV. Cependant, d'ores et déjà, une partie des économies a été affectée par certains SDIS à l'équilibre du budget des ressources humaines des SDIS (SPP, PATS).

Point sur les autres dossiers d'actualité et compte-rendu des travaux des commissions et groupes de travail

COMMISSION DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL (PATRICK HERTGEN)

La commission s'est réunie courant janvier afin de travailler sur :

- La contribution portant sur les apports du SSSM dans les SDIS
- La préparation du Congrès Secours Santé en mars à Vannes
- Les galons du SSSM dans le cadre de la modernisation statutaire de ce service

Les outils opérationnels juridiques ont été publiés sur les arbres décisionnels relatifs au secours d'urgence à personnes. Ils sont simplement indicatifs, et peuvent être étendus localement dans le cadre de négociations avec le SAMU.

Demeurent à venir le traitement des carences ambulancières et des missions médico-sociales d'assistance aux personnes.

COMMISSION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS (CELINE GUILBERT)

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil d'administration

Une nouvelle convention avec l'ANMONM a été signée en décembre, avec la création d'un prix national pour un JSP et pour une section de JSP.

La rédaction de la documentation pédagogique pour les JSP au titre de la réforme est terminée, la documentation pédagogique sous format numérique pour les animateurs va être finalisée.

Un séminaire va être organisé afin notamment d'explicitier des méthodes de gestion des sections de JSP, mais également de diffusion des messages d'information et de prévention des comportements qui sauvent auprès du grand public.

Un questionnaire relatif au niveau d'application des différentes réformes en faveur des JSP et de leurs animateurs va être envoyé aux UDSP, l'objectif étant d'intervenir dans les départements rencontrant des difficultés à la mise en œuvre des textes.

La commission travaille, en lien avec le ministère de l'Intérieur, à la rédaction d'une circulaire relative à l'aptitude médicale des JSP.

COMMISSION PREVENTION ET L'EDUCATION DU CITOYEN FACE AUX RISQUES (CELINE GUILBERT)

La commission s'est réunie en décembre et a œuvré à définir des plans d'action en matière de partenariats et de développement de l'équipe de préventeurs.
La commission va également développer des outils pour les UDSP.

COMMISSION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS (DANIEL JOUANADE)

La commission se réunira en février afin d'aborder les dossiers suivants : PFR, réflexion sur la communication vers les ASP, ces derniers ne disposant pas aisément des informations les concernant directement.

POINT SUR LA FORMATION (CLAUDE VIDAL)

La loi du 27 décembre 2016 prévoit l'éligibilité des actions de formation des SPV à la formation professionnelle, et l'intégration du volontariat de sapeur-pompier parmi les activités bénévoles ou de volontariat permettant d'acquérir des heures inscrites au compte d'engagement citoyen créé par la loi Travail du 8 août 2016.

La réglementation relative aux organismes de formation a évolué au 1^{er} janvier 2017. Désormais, les financeurs de la formation professionnelle tels que les OPCA, ont l'obligation de s'assurer de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité. Un certain nombre d'informations et d'indicateurs de la qualité des formations dispensées doit être communiqué par les organismes de formation d'ici le 30 juin 2017. La FNSPF va traiter ce dossier en lien avec les UDSP.

L'ordonnance du 19/01/2017 réforme la formation dans les fonctions publiques territoriale et d'Etat. Le régime de la formation continue est proche de celui instauré pour le salariat. Des décrets suivront pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Les étudiants SPV peuvent bénéficier du compte d'engagement du citoyen, un des sous comptes du compte personnel de formation. Claude VIDAL pense opportun d'interpeller les pouvoirs publics sur l'extension possible aux JSP.

GROUPE DE TRAVAIL « TELETHON » (HUBERT DEGREMONT)

Le Téléthon a permis de recueillir 1,3 millions d'euros de dons. Ce montant est similaire à celui de l'année précédente et montre le maintien de l'engagement de la population.

Les exemplaires de peluches et de porte-clés n'ont pas tous été vendus, à l'inverse des années précédentes.

Ainsi, en 2015 : 75 000 exemplaires ont été commandés. Le stock était épuisé 3 semaines avant le Téléthon.

En 2016, 90 000 porte-clés et 120 000 peluches ont été commandés, soit 210 000 exemplaires au total .

70 500 porte-clés et 58 000 peluches ont été vendus, soit 128 500 exemplaires au total. C'est un meilleur score qu'en 2015. Les ventes ont augmenté de plus de 70%. Une belle performance pour le 30ème anniversaire du Téléthon.

Il reste cependant en stock 81 500 exemplaires (19 500 porte-clés et 62 000 peluches).

En 2017, le groupe de travail recommande de ne passer aucune commande.

Ce point sera abordé lors de la réunion du groupe de travail du 5 mai prochain.

COMMISSION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, ET SPECIALISES (PASCAL CHRISTOPHE)

La prochaine réunion des délégués départementaux des PATS se tiendra le 18 mai.

COMMISSION DES SPORTS ET DES TECHNIQUES SPORTIVES (JEAN-LUC MATRAT)

La commission s'est réunie en décembre afin d'aborder :

- La création d'une commission de discipline afin notamment d'assurer le contrôle anti dopage,
- La finalisation de la convention cyclisme entre la FNSPF, la Fédération française de cyclisme (FFC) et la Coordination française de cyclisme des sapeurs-pompiers (CFCSP),
- La mise en place du challenge national du tennis,
- Le recyclage du jury fédéral de la FINAT,
- La modification des modalités de remise des récompenses au cross,
- La validité des certificats médicaux au regard des visites médicales de service.

→Le Président informe du départ de Jean-Luc MATRAT de la présidence déléguée de la commission, il conserve son mandat d'administrateur jusqu'à la fin de l'année puis part à la retraite.

Le Président le remercie pour son engagement, cette commission demande un investissement important.

L'organisation du travail de la commission sera modifiée au cours des prochains mois.

Le Secrétaire général soumet à l'approbation des administrateurs la désignation de Jean-François BARILI en tant que président délégué de la commission des sports et des pratiques sportives.

Résultat du vote : la désignation de Jean-François BARILI en tant que président délégué de la commission des sports et des pratiques sportives est approuvée à l'unanimité.

→Jean-François BARILI remercie les administrateurs de leur confiance, il compte sur la commission pour œuvrer en faveur des sports.

COMMISSION PREVENTION ET EVALUATION DES RISQUES INCENDIES (GEORGES WILLIG)

La commission se réunira le 9 février et travaillera sur les bases de données, la normalisation notamment des logements d'habitation anciens, les travaux SSIAP, etc.

Le carrefour du prochain Congrès est en cours de préparation, il abordera notamment le guide des bonnes pratiques dans les espaces d'attente sécurisés.

COMMISSION ACTION SOCIALE (BERNARD GUILLO)

La commission s'est réunie le 08 décembre.

La journée des délégués sociaux se déroulera les 10 et 11 mars. Y seront présentés le partenariat AG2R, le rôle et l'action du juge des tutelles. La MNSPF et l'ODP interviendront.

Le forum Action sociale s'est bien déroulé lors du Congrès de Tours.

La convention avec l'association Castel Mauboussin qui aide les personnes handicapées à retrouver un emploi sera signée prochainement, actant ainsi les liens développés depuis plusieurs années et pérennisant ceux-ci.

Un groupe de travail au sein de la commission œuvre actuellement à l'établissement d'un guide du délégué social.

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 7 juin.

COMMISSION HISTOIRE, MUSEES ET MUSIQUES (MICHEL BROUSSE)

Michel BROUSSE informe du refus des intervenants au colloque de Tours de communiquer le contenu des exposés, ce afin de préserver leurs droits sur leurs travaux.

Le Congrès d'Ajaccio traitera de l'année 1917 de la Grande guerre.

Le module de l'ENSOSP relatif aux musiques de sapeurs-pompiers et à son protocole « histoire et comportement ». La mise en place d'une formation sur deux jours à la charge des UDSP est envisagée. La BSPP accepte la mise en place de ce module.

Il demeure à organiser le transfert du buste du Colonel COLLINET entre la BSPP et le musée de Montville.

→Le Président confirme l'intérêt d'une finalisation rapide de ce transfert.

Il souligne l'intérêt de la diffusion des contenus du colloque histoire au dernier Congrès et propose la création d'un document spécifique par les Editions des Sapeurs-Pompiers de France pour assurer une protection des droits des auteurs.

COMMISSION DES RISQUES NAUTIQUES, AQUATIQUES ET SUBAQUATIQUES (MARC LAURENT)

La commission s'est réunie en novembre afin de travailler sur la normalisation des embarcations, le permis d'embarcation pour les sapeurs-pompiers avec une équivalence dans le domaine privé, les textes de refonte du BNSSA concernant la question de la sécurité des plages par les sapeurs-pompiers.

COMMISSION DES FINANCES (CHRISTOPHE MARCHAL)

Christophe MARCHAL adresse aux administrateurs une première présentation du budget d'un montant de 3,4 millions, en légère hausse de 3,4 % par rapport à l'année 2016.

Est à noter une augmentation du nombre d'adhérents.

Le budget tient compte de l'augmentation du montant des cotisations ainsi que des prévisions des ressources en provenance des contrats de partenariat et de mécénat.

Une prévision de légère baisse des dépenses de fonctionnement est anticipée, en parallèle de l'augmentation de la masse salariale, liée au développement permanent des activités fédérales.

Le budget des commissions reste stable.

La commission sollicite une étude de l'opportunité de renégocier l'emprunt relatif aux travaux d'aménagement de la Maison.

→Le Président confirme l'embauche de trois personnes en alternance ainsi que d'un CDD du fait de l'augmentation temporaire des activités liées aux réseaux sociaux.

En outre, un CDD a été embauché pour la Grande cause nationale 2016, dont le financement est assuré par des partenariats.

Des personnels de la FNSPF sont mis à la disposition de l'UES et sont donc refacturés comme tels aux structures associées.

→Roger MICHAUX, tout en remerciant pour l'amélioration significative constituée par la communication en amont du projet de budget, fait part de certaines interrogations des membres de la commission qui souhaitent connaître les pourcentages de mises à disposition des personnels de la FNSPF au bénéfice de l'UES. La masse salariale ayant en effet augmenté de 10%, il propose que le Conseil d'administration soit informé en amont des embauches.

GROUPE DE TRAVAIL SANTE ET SECURITE EN SERVICE ET PREVENTION DES RISQUES (HERVE TESNIERE)

Le groupe de travail finalise le document relatif au risque routier.

La nomination d'un représentant de la commission des DDSIS et de l'encadrement supérieur au sein du groupe de travail est sollicitée.

Afin d'assurer l'efficacité des travaux du sous-groupe de travail « Bien vivre ensemble », est demandée la participation d'un membre de la commission Action sociale.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOURISME ET DE SA PEDAGOGIE (DIDIER POURRET)

La commission travaille sur la formation des formateurs.

Elle interpelle les administrateurs sur l'intérêt d'inciter les SDIS à proposer le module complémentaire de formation SST aux SPV.

La commission relance les URSP afin d'organiser des réunions en région.

La commission propose la mise en place, lors du prochain Congrès, d'un stand démonstratif.

Les commissions du CNPC et de la FNSPF collaborent désormais sur un certain nombre de sujets.

Est relayée la demande du secrétariat d'Etat d'aide aux victimes de pérenniser les actions de sensibilisation et de formation du grand public aux gestes et comportements qui sauvent.

Ainsi, l'action « le mois qui sauve » aurait vocation à être relancée.

Une charte a été signée avec France urbaine (association des maires des métropoles et grandes villes) afin de promouvoir ces formations.

COMMISSION TECHNIQUE (JEAN-PIERRE PIC)

Le challenge national de secours routier se déroulera du 17 au 20 mai à Nantes.

La commission continue ses travaux sur la normalisation, l'habillement, l'appareil respiratoire isolant, les VSAV.

La commission se réunira en avril.

COMMISSIONS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (MICHEL SANTAMARIA)

Les commissions ont dressé un bilan des conflits sociaux dans les SDIS. Les tensions portent sur le régime du temps de travail et les ressources humaines, dans le cadre de la refonte 2012 de la filière.

Les commissions suivront le dossier de la mise en place du PPCR.

COMMISSION SECOURS EN MONTAGNE ET INTERVENTIONS EN MILIEU PERILLEUX (PHILIPPE PATHOUX)

Le C.O.D.E. Montagne du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, comportera pour la saison hiver une double page sur les pompiers.

Le groupe de travail relatif à l'élaboration de logigrammes SMO se réunira le 22 février prochain.

La commission réfléchit au contenu de la formation commune secours en montagne concernant les modules chef d'unité et chef de caravane, communs aux sapeurs-pompiers, crs et gendarmes.

Une formation en interne sur les métiers de la corde doit être créée afin de pouvoir répondre aux besoins des sapeurs-pompiers.

COMMISSIONS REUNIES DES OFFICIERS VOLONTAIRE ET DES SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DU RANG VOLONTAIRES (MAX ROUX ET DOMINIQUE TURC)

→Max ROUX confirme la déception des commissions conjointes concernant le bilan du carrefour volontariat au dernier Congrès, le public n'a pu intervenir. Est à déplorer l'absence de présentation du représentant de la FNSPF sur la scène, Dominique TURC.

Les commissions vont vérifier l'application du décret du 17 mai 2013 dans les départements, la déclinaison des conventions nationales de disponibilité. La question se pose du besoin de formation des gestionnaires du volontariat dans les départements, les mesures nationales trouvant difficilement un écho local.

Les commissions ont été satisfaites de la mesure actant l'indexation du montant des indemnités des SPV sur le coût de la vie.

Les commissions relèvent la difficulté rencontrée par les SPV victimes d'un accident en service pour obtenir la prise en charge financière des conséquences de leur accident lorsque leur employeur est une personne morale de droit public.

→Dominique TURC informe de la réécriture prochaine du décret du 17 mai 2013 afin d'assurer une adaptation aux SPV.

Les commission réfléchissent aux thématiques structurantes pour le volontariat : accompagnement du jeune SPV, émergence des syndicats de SPV, statut du SPV vacataire, modèle d'indemnisation du SPV, ...

→Philippe HUGUENET demande que les commissions envoient leur proposition de dates de réunion rapidement afin que puisse être établi le calendrier définitif. Il rappelle l'importance de rendre les comptes rendus des commissions dans les 30 jours de la tenue de la commission, ce afin d'assurer une diffusion de l'information dans le réseau dans un délai cohérent par rapport aux dossiers traités.

La vérification a été faite que les membres des commissions soient adhérents de la FNSPF, les personnes non adhérentes ne seront plus convoquées.

En préparation du Congrès d'Ajaccio, il convient d'informer rapidement la FNSPF en besoin de chambres pour les intervenants extérieurs aux commissions.

→Eric FLORES informe de l'envoi d'un questionnaire à destination des lecteurs du magazine pour connaître leurs attentes.

Projet de documents d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle

→Le Président informe de la réception de près de 15 000 réponses à l'enquête nationale lancée dès le mois de décembre à l'ensemble du réseau afin de connaître les besoins et les attentes des sapeurs-pompiers.

→Grégory ALLIONE informe du bon taux de retour, le nombre de réponses et leur provenance permettant une représentation correcte des sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers ont été interrogés sur leur engagement, les difficultés qu'ils rencontrent mais également l'intérêt qu'ils portent aux activités de la FNSPF (programme privilège adhérents, protection juridique, etc.).

Un clivage entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels apparaît dans les réponses, cette différence d'appréciation se retrouve également en fonction du niveau d'attachement au territoire.

Il présente les réponses et leur analyse :

- 68% des sapeurs-pompiers sont contre la spécialisation. A l'inverse, 20 % y sont favorables.
- 54% des sapeurs-pompiers pensent que leurs compétences peuvent xxx à la réalisation de missions non urgentes.
- 67% des sapeurs-pompiers se prononcent en faveur d'une politique de tri des appels.

→Le Président précise que les sapeurs-pompiers approuvent majoritairement le principe de leur intervention dans des situations non-urgentes, mais ce principe fait l'objet d'un clivage entre professionnels et volontaires, qui traduit deux visions du service et la nécessaire adaptation des conditions de réalisation de ces missions.

→Le Président rappelle l'importance du traitement de ces missions non urgentes pour garantir le maintien de l'effectif de sapeurs-pompiers.

Cependant, il convient de concilier la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et la prise en charge des missions non urgentes.

- Près de 80% des SP considèrent que la prévention à la population fait partie de leurs missions. L'enjeu de la Grande cause nationale a donc été bien intégré.
- L'appréciation du volume de l'effectif montre que le sapeur-pompier volontaire a compris l'enjeu de la complémentarité, à l'inverse d'un certain nombre de sapeurs-pompiers professionnels pour lesquels un clivage demeure. Dans les centres à faible activité, 69% des sapeurs-pompiers volontaires ne veulent pas les fermer, 66% des sapeurs-pompiers professionnels sont favorables à leur fermeture.

40% sont insatisfaits de la qualité du dialogue entre élus, SDIS, UDSP concernant la fermeture des centres .

- La qualité de vie en service montre l'impact de la contrainte budgétaire notamment en termes d'équipement. Il semble que la qualité de vie en service soit globalement bonne, probablement, en partie, du fait du réseau associatif.
- Près de 90% demandent un renforcement des sanctions pénales en cas d'agressions lors des interventions.
- Près de 90% des sapeurs-pompiers se sentent mal préparés face à la menace terroriste. Aussi, il est important que les commissions de la FNSPF travaillent sur ce sujet et définissent une doctrine, à l'instar du NRBC.
- Les sapeurs-pompiers ne s'estiment pas reconnus à leur juste valeur par l'Etat (83%), la hiérarchie (50%) et par le département (54%). Pour 63% des sapeurs-pompiers, la commune est l'institution la plus reconnaissante, ce lien avec la commune doit être

préservé. Il apparaît que les sapeurs-pompiers se sentent parfois délaissés au niveau national.

- 46% des sapeurs-pompiers professionnels considèrent la réforme en 2012 comme une régression. A priori, l'application pose difficulté : absence de nomination, absence de formation, etc.
- Plus de 60% de sapeurs-pompiers professionnels s'estiment satisfaits de leur temps de travail. 70% estiment favorablement la garde de 24h.
- En termes de reconnaissance et de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires, 57% d'entre eux considèrent la fermeture de centres comme la raison principale d'arrêt de l'engagement, 23% la difficulté de conciliation des temps de vie, 57% s'engagent pour se sentir utiles. Les sapeurs-pompiers volontaires recherchent une reconnaissance en interne et en externe. Il est important de connaître les ressources humaines, il faut continuer à œuvrer en faveur de la disponibilité, la création des équivalences de formation, etc.
- Concernant l'astreinte à domicile, 90% des sapeurs-pompiers volontaires souhaitent une harmonisation des montants des indemnisations entre départements.
- 61% des sapeurs-pompiers estiment que la diversité de recrutement ne règlera pas la question de la disponibilité, mais il reste important de percer des tissus sociaux ; aujourd'hui, la féminisation permet de créer une autre ambiance.
- 94% des sapeurs-pompiers volontaires ont déclaré leur engagement à leur employeur, ils sont 53% à regretter de ne pas être reconnu par leur employeur du fait de leur engagement. Il est important d'intégrer l'employeur dans les réflexions à venir.

→Jean-Luc MATRAT attire l'attention sur la complexité du dispositif du mécénat et du label employeur.

→Eric FLORES confirme la difficulté de vérifier les critères.

- Le questionnaire montre que la majorité des sapeurs-pompiers n'a pas connaissance des décisions prises au niveau national. Il existe donc un problème de transmission de l'information par les SDIS et les UDSP.
- 59% pensent que les actions en faveur du volontariat sont insuffisantes, 80% jugent insuffisantes l'action de l'Etat en faveur du volontariat.
- 54% perçoivent l'action de la FNSPF comme insuffisante. Il faut donc se remettre en cause, ce au niveau de chaque commission.

→Eric FLORES rappelle aussi qu'un grand nombre de sapeurs-pompiers ne voit pas le travail de la FNSPF.

→Emmanuel DUPONT interpelle sur l'absence de consignes concernant la diffusion ou non des documents.

→Le Président informe que chaque document a un certain public de destinataires.

- 69% des sapeurs-pompiers estiment favorablement leur intégration à la garde nationale, 91% des sapeurs-pompiers volontaires souhaitent bénéficier des mêmes avantages que celle-ci, il y a donc un risque de départ vers la garde nationale.
- 64% des PATS se sentent bien accueillis dans la communauté. 27% ne se sentent pas intégrés dans leur SDIS. Plus de 50% souhaiteraient être intégrés dans les actions de prévention des risques auprès du public et découvrir d'avantages les actions opérationnelles.
- 44% des anciens sapeurs-pompiers n'ont aucune activité au sein de l'UDSP, 40% d'entre eux sont invités aux cérémonies du SDIS.
- Le délai d'intervention moyen est de 13 min 13 en 2015, il apparaît normal pour les SP
- La majorité des sapeurs-pompiers considèrent les relations avec le SDIS satisfaisante, cependant 55% pensent que le SDIS n'est pas suffisamment à l'écoute. La communication pyramidale ne permet pas de répondre aux attentes des sapeurs-pompiers.
Les sapeurs-pompiers ont compris le mode de direction du SDIS : DDSIS, PCASDIS et préfet. Le sapeur-pompier reste attaché à une hiérarchie « sapeur-pompier », avec la notion de DDSIS, chef de corps.
Concernant les relations extérieures quotidiennes, globalement elles sont jugées bonnes avec les élus locaux, le SAMU, la police, la gendarmerie, les associations agréés de sécurité civile. Les prises de position de la FNSPF doivent prendre en compte ces relations locales au niveau national.
- Concernant l'équipement, 75% des sapeurs-pompiers sont favorables à une tenue unique avec pour seul signe distinctif l'écusson du département.
91% sont favorables à une uniformisation de la signalétique.
La majorité est favorable à la mutualisation des achats et des formations spécialisées.
- 83% pensent que le CTA devrait être départemental et devrait rassembler sapeurs-pompiers, policiers, gendarmes et SAMU.
- Aujourd'hui 52% des sapeurs-pompiers sont satisfaits de l'organisation. Pour une amélioration, près de 60% sont favorables à un pilotage de l'Etat et 93% pour un renforcement de l'investissement dans les SDIS par l'Etat.

→Le Président apporte les commentaires suivants :

- Beaucoup de réponses valident les positions de la FNSPF.
- Ce questionnaire apporte quelques bonnes surprises, en particulier sur la satisfaction d'une majorité de sapeurs-pompiers volontaires en service.
- Le clivage entre professionnels et volontaires est un motif d'inquiétude.

La FNSPF travaille à un document de présentation des résultats, qui sera communiqué aux candidats à la présidentielle.

Ainsi, le document abordera les grandes thématiques suivantes :

- Les menaces et les défis.
- La protection au quotidien : le SUAP représente 82% des missions en 2015, l'investissement a baissé de 27% en 10 ans (aujourd'hui la gestion de l'investissement amène à une faillite : fermeture de centres, absence de remplacement de véhicules, etc.). Ainsi, 16% de casernes ont fermé en 10 ans, le délai d'intervention a augmenté de 10% en 5 ans. La contrainte financière exacerbe le clivage entre SPP et SPV.
- Relever les défis : résorber les inégalités territoriales, assurer une meilleure protection des citoyens en cas de crise majeure (maintenir la proximité, consolider la force des sapeurs-pompiers, innover à travers notamment des plateformes communes, adopter le 112, mutualiser la gestion des hélicoptères, etc., faire de l'engagement dans le secours d'urgence un atout et non une contrainte, accroître l'éducation du public, combler la disparité du secours au sein des territoires, implication locale des collectivités.)

Une conférence de presse sera organisée pour présenter ce document la deuxième quinzaine de février.

Le Président interroge les administrateurs sur la possibilité d'abandonner le 18.

→Marc LAURENT rappelle que chaque département est différent. Son SDIS ne gère pas le 112.

→Herve TESNIERE souligne que la population jeune utilise plus facilement le 112 que le 18.

→Grégory ALLIONE rappelle que l'objectif est d'attirer l'attention et se défaire de l'image catégorielle. Il faut provoquer l'innovation.

→Michel BROUSSE souligne l'importance de résorber l'inégalité territoriale et permettre une même organisation entre SDIS.

→Le Président attire l'attention sur l'origine des innovations qui vient des territoires. Mais il faudrait que l'Etat facilite la diffusion des bonnes pratiques.

V. Vie fédérale :

- Grande cause nationale « Adoptons les comportements qui sauvent »
- Contrat fédéral associatif
- Préparation du congrès national 2017 : point de situation ; mise en place du comité éditorial
- Partenariats

Grande cause nationale : « Adoptons les comportements qui sauvent »

Un point sera réalisé lors de la Rencontre des administrateurs fédéraux et présidents d'unions le 27 janvier 2017.

Contrat fédéral associatif

Philippe HUGUENET informe aujourd'hui de la souscription effectuée ou en cours par près de 70 UDSP du contrat proposé par la FNSPF, avec comme opérateur la MNSPF.

Au 01/01/2017, la MNSPF a fait une bascule des contrats vers le contrat fédéral associatif (CFA).

L'objectif est d'obtenir en 2018, moyennant accord préalable des instances décisionnelles (conseil d'administration, assemblée générale) de la FNSPF, une intégration de la cotisation au CFA à la cotisation fédérale. Un courrier sera prochainement envoyé aux UDSP adhérentes par la MNSPF afin de les informer de la bascule vers le CFA.

En cas d'intégration de la cotisation au CFA à la cotisation fédérale, le travail des équipes fédérales connaîtra des évolutions (en particulier le service adhérents et la comptabilité).

Préparation du Congrès national 2017 : point de situation ; mise en place du comité éditorial

Un point sera réalisé lors de la Rencontre des administrateurs fédéraux et présidents d'unions le 27 janvier 2017.

Grégory ALLIONE soumet à l'approbation des administrateurs, dans le cadre de la préparation du prochain Congrès, la coordination par la CAPSEO (commission des affaires politiques, statutaires et de l'engagement opérationnel) du travail du comité éditorial avec, en tant que de besoin, des sollicitations du réseau de manière électronique. Il propose aux administrateurs que les commissions fassent remonter dans le délai d'un mois les sujets qu'elles estiment importants de traiter lors du prochain Congrès.

Résultat du vote : les administrateurs approuvent à l'unanimité la démarche proposée en vue de la préparation du prochain Congrès.

Partenariats

Sur décision du Conseil d'administration, la FNSPF avait développé une activité de recommandation ; la DGCCRF s'est opposée à celle-ci, notamment du fait de l'utilisation des termes « sapeurs-pompiers », susceptibles d'induire le public en erreur par rapport à l'identité de la structure détentrice du logo « recommandé par les sapeurs-pompiers de France ».

Une démarche partenariale en conformité avec la réglementation en vigueur est actuellement entamée afin de promouvoir les conseils de la FNSPF pour un certain nombre de produits type DAAF ou DACO. Le logo de la FNSPF serait apposé sur ces produits.

VI. Questions diverses

→Jean Luc MATRAT interroge sur les délais d'intervention des ambulances, selon la régulation du SAMU, les SPV ne pouvant se charger de l'ensemble des interventions non urgentes.

→Le Président rappelle qu'il s'agit de la compétence des SDIS. Il faut voir s'il faut traiter le dossier d'un point de vue du volontariat ou du SUAP.

→Patrick HERTGEN sollicite la remontée d'exemples.

→Didier POURRET confirme qu'il y a un lien avec la question des carences.

→Grégory ALLIONE confirme l'attente parfois importante des ambulances.

→Le Président attire l'attention des administrateurs sur leur invitation à la journée des DDSIS et des Présidents d'unions du 16 mars prochain. Le thème sera le SUAP au sein des SDIS. Seront abordés les différentes problématiques auxquelles font face les sapeurs-pompiers.

→Philippe HUGUENET informe du nombre de 269 800 adhérents au 31/12/2016, le nombre d'actifs a augmenté. Le travail va continuer pour faire adhérer tous les sapeurs-pompiers et les PATS. Il faut également se discipliner pour faire entrer les cotisations le plus rapidement possible afin d'assurer le maintien du fonctionnement de la FNSPF.

→Le Président informe des premières adhésions de la Polynésie française et de Saint-Pierre et Miquelon. Conformément à l'accord donné par le Conseil d'administration, le Président et le Secrétaire Général se rendront fin avril-début mai à la rencontre des sapeurs-pompiers de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie.

Le Président soumet à l'approbation des administrateurs la nomination au grade de caporal d'honneur des sapeurs-pompiers de France de M. Pierre Morel à l'Huissier, au cœur du dispositif de la loi de 2011 sur le volontariat, M. Jean-Paul BACQUET et Mme Catherine TROENDLE pour leur engagement au profit de la loi du 27 décembre 2016. La remise de récompenses aurait lieu après les élections, lors de la Rencontre des administrateurs fédéraux et présidents d'union du 23 juin

Résultat du vote : La proposition des nominations est approuvée à l'unanimité.

→Daniel JOUANADE attire l'attention sur le prix d'inscription au Congrès, aujourd'hui de 60 euros. La problématique des badges va se renforcer. En outre, le dossier ne permet pas de s'inscrire en tant qu'ASP.

→Le Président interrogera les co-présidents du Comité d'organisation à ce sujet.

→Daniel PUJOS interroge sur la prise en charge des coûts lors des séminaires de PUD-PUR.

→Le Président informe de la tenue d'un séminaire de formation des PUD-PUR chaque année. Les PUD et PUR restent la soirée, le déplacement des seuls membres du conseil d'administration non PUD ou PUR est pris en charge par la FNSPF.

→Michel BROUSSE souligne la difficulté pour son UDSP de financer les déplacements.

→Grégory ALLIONE et le Président rappellent que la FNSPF a également des contraintes financières, en dépit de l'élargissement du champ de ses missions. Certaines dépenses de déplacement sont nécessaires face aux enjeux.

. . .
Validé en Conseil d'administration le 30 mars 2017
Philippe HUGUENET
Secrétaire général